



Procès-Verbal DE L'ASSEMBLEE GENERALE Du 11 DÉCEMBRE 2024

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie l'ensemble des délégués de leur présence, réunis à la Salle Socio-Culturelle de Saint-Diéry.

- Nombre de membres en exercice : 94
- Présents : 49
- Pouvoirs : 11

Délibération n°2024-27

Objet : Création de postes non permanents – année 2025.

Vu la délibération n°2022-06 relative à l'embauche d'employés sous contrat à durée déterminée (CDD), pour les motifs de remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un autre agent contractuel indisponible (article 3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984), d'Accroissement Temporaire d'Activité/ATA (article 3 1° de la loi 84-53 – surcroît de travail, renfort d'équipe...) et d'Accroissement Saisonnier d'Activité/ASA (article 3 2° de la loi 84-53 – mission liée à la saison) ou contrat aidé (CAE/CUI ou autre) à chaque fois que cela est nécessaire et/ou possible afin d'assurer, à la fois un bon fonctionnement de la collecte et une aide à la réinsertion des personnes.

Monsieur le Président précise qu'au vu de la réglementation en vigueur, cette autorisation de recrutement d'agent contractuel, doit être complétée par une délibération de création de postes non permanents pour les ATA et ASA.

Au vu de la situation actuelle au sein du SICTOM des Couzes, il est proposé de créer vingt-trois (23) postes non permanents, soit 15 ATA et 8 ASA, à temps complet, sur une durée de 12 mois, soit du 01.01.2025 au 31.12.2025.

Les postes ont une validité de 1 an et se suppriment donc automatiquement chaque fin d'année. Les postes seront pourvus uniquement selon les besoins et l'activité et devront être recréés chaque année par délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☐ **AUTORISE** le Président à créer vingt-trois (23) postes, soit 15 ATA et 8 ASA, non permanents, à temps complet, sur une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2025.

☐ **CHARGE** le Président de procéder aux recrutements correspondants et d'accomplir les formalités administratives nécessaires.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2024-28

Objet : Mise à jour du règlement intérieur des déchèteries.

Vu la délibération en date du 4 décembre 2013 portant sur la dernière mise à jour du règlement intérieur des déchèteries,

Monsieur le président indique qu'au vu de l'évolution de leurs installations, il y a lieu d'adapter le règlement intérieur, notamment en ce qui concerne :

- Les nouveaux flux acceptés en déchèterie,
- La mise en place d'un système d'accès par badge,
- L'installation d'un système de vidéoprotection,
- La gratuité des dépôts pour les professionnels (si triés en amont) suite à la mise en place de la redevance spéciale,
- La précision sur la collecte d'amiante (acceptée seulement sur rdv sur le site de Saint-Diéry).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité :

☐ **D'APPROUVER** la proposition de mise à jour du règlement intérieur des déchèteries.

☐ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce nouveau règlement intérieur.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2024-29

Objet : D.M. N°5 - VIREMENTS DE CREDITS : ACQUISITION VEHICULE DE COLLECTE.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	21828	136			Autres matériels de transport	80 000,00
Total						80 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2158	137			Autres installations, matériel, outill. techniques	-80 000,00
Total						-80 000,00

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2024-30

Objet : D.M. N°6 – CREDITS SUPPLEMENTAIRES : REGULARISATION TVA REALISEE PAR LE VALTOM LIEE A LA FACTURATION DE LA CONTRIBUTION DES ANNEES 2021 ET 2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2024 :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
65	65561				Contributions VALTOM	1 893 900,00
Total						1 893 900,00

COMPES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
77	773				Mandats annulés sur exercices antérieurs	1 893 900,00
Total						1 893 900,00

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Président,
Roger Jean MEALLET.

Destinataires : - Communes du SICTOM des Couzes
 - Communautés de Communes adhérentes au SICTOM des Couzes
 - Agglo Pays d'Issoire adhérente au SICTOM des Couzes